

DOSSIER D'INSCRIPTION : PIÈCES À FOURNIR

Une photo d'identité récente

L'engagement financier*

L'inscription administrative à la Vérification des Exigences Préalables* : **Satisfaire aux exigences préalables :**

- **Attestation d'un 400 m en moins de 7 minutes et 40 secondes,**

ou remplir les conditions de dispense mentionnées à l'article 3 de l'arrêté du 29 juillet 2021

Le certificat médical à faire compléter par votre médecin et daté de moins de 1 an à la date des tests*

L'attestation d'accueil en structure* à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

1 photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso) OU du passeport OU du titre de séjour **en cours de validité** (le permis de conduire n'est pas recevable)

1 photocopie de l'un de ces documents :

- **PSE 1** (Premiers Secours en Équipe niveau 1) **en cours de validité accompagnée du recyclage le cas échéant.**
- **PSE 2** (Premiers secours en Equipe 2) **en cours de validité accompagnée du recyclage le cas échéant.**

1 photocopie du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique) – si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis

1 photocopies du brevet fédéral niveau 2 et/ou niveau 3 (si vous en êtes titulaire)

1 photocopie de tout diplôme sportif ou d'animation, scolaire ou universitaire, ou tout autre diplôme ou qualification

1 photocopie du certificat individuel de participation à la Journée de Défense Citoyenneté OU l'attestation de recensement pour les candidats n'ayant pas encore participé à la JDC

Extrait n°3 du casier judiciaire

Attestation de sécurité sociale

Attestation de responsabilité civile

1 CV

1 photocopie de la carte d'identité (recto-verso) ou du passeport **en cours de validité** (le permis de conduire n'est pas recevable)

1 document relatif à vos expériences dans le champ de l'animation et du sport, à votre parcours sportif, à vos motivations pour intégrer la formation ainsi qu'à votre représentation du métier correspondant au BP AAN **à présenter le jour des épreuves de sélection**

Pour les personnes en situation de handicap, 1 photocopie de l'avis de la commission prévue aux articles A 212-44 et 212-45 du code du sport. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame Caroline DIOT, référente handicap au CREPS de Reims (03 26 86 70 10 ou caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr).

PIECES COMPLEMENTAIRES CANDIDATS	
PARCOURSUP	Hors PARCOURSUP
<input type="checkbox"/> Des frais de scolarité sont à prévoir à l'entrée en formation : 100 € (à régler lors de l'entrée en formation)	<input type="checkbox"/> règlement en ligne de 30,00 € correspondant aux frais administratifs (non remboursables). <input type="checkbox"/> La fiche stagiaire-formation pour les demandeurs d'emploi Grand Est*

*modèle à télécharger sur notre site